



CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 11 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 11 Juin à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire à la salle du conseil d'Écouves après convocation légale sous la présidence de Madame Elisabeth MOTAS, Maire.

Etaient présents : BOISTIÈRE Boris, BOUILLON Bernadette, BRISARD Valentin, CHÉENE Françoise, COURTECUISSÉ Alban, DESPRES Denis, GAUDRÉ Arnaud, GÈZE Philippe, MARIE Florian, MOISY Jean-Pierre, MONNIER Isabelle, MOTAS Elisabeth, PETIT Jean-Marie, SINKIN-LEGUAY Maryse, THIBAUDEAU Sylvie, TOURNERIE Méline, TROLIO Michèle, VÉCRIN Régis.

Absents excusés : BROULT Claude, pouvoir à Jean-Marie PETIT
BUCHARD Gwendoline, pouvoir à Florian MARIE
POSTEC Enora, pouvoir à Elisabeth MOTAS
RIOU Marie-Odile, pouvoir à Bernadette BOUILLON
ROCHELLE Maxime, pouvoir à Philippe GÈZE

Secrétaire de séance : Régis VÉCRIN

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 18

Votants : 23

Date de la convocation : 4 juin 2026

→ *Madame le Maire a soumis au vote l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir :*
- La révision du loyer du logement communal situé 1 place de la résidence des sports
Le conseil municipal a donné un avis favorable à l'unanimité.

1) Adoption du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 avril 2026

Compte rendu adopté à l'unanimité

2) Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Madame le Maire a rappelé, qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-8 du CGCT, **dans un délai de six mois suivant leur installation**, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus doivent établir leur règlement intérieur.

Le règlement est la « feuille de route » du conseil municipal. Il fixe un cadre pour organiser le travail au sein de l'assemblée délibérante et en fixe les modalités de fonctionnement et d'échanges.

Il a été proposé une ébauche de règlement intérieur lors du précédent conseil mais il a été convenu qu'un travail supplémentaire était nécessaire sur ce document.

Une nouvelle version a été présentée à l'assemblée et est discutée.

Monsieur Gèze a regretté le fait que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ne soit organisé qu'en commission de finances. Selon lui, cette discussion est très importante et doit concerner l'ensemble du conseil municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le DOB sera finalement organisé en conseil municipal chaque année. Ce point a été modifié au sein du règlement.

Monsieur Moisy est également intervenu vis-à-vis de l'article 4, il propose d'ajouter que, pour les commissions communales, les documents soient à la disposition des membres 10 jours avant la tenue de la réunion (lorsque c'est possible).

Le règlement intérieur a ensuite été adopté à l'unanimité.

3) Budget

- **Point sur les dépenses depuis le 1er janvier 2026**

Madame Sinquin-Leguay, adjointe déléguée aux finances, a présenté le réalisé des dépenses de fonctionnement et d'investissement depuis le 1^{er} janvier 2026.

En fonctionnement, les dépenses représentent actuellement 1/3 des prévisions budgétaires, tandis qu'en investissement cela représente 12 % (la majorité des prévisions budgétaires de dépenses d'investissement sont liées aux prochains travaux d'aménagement de la Pesantière).

- **Décisions modificatives**

- Budget Commune – décision modificative n°1

Madame le Maire a informé qu'il était nécessaire d'annuler un titre émis en 2025 suite à erreur de facturation. Or, rien n'a été prévu au budget 2026, au compte 673 en dépenses de fonctionnement. Par conséquent, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de procéder à la modification budgétaire suivante :

C/673	Titres annulés	+ 1 000.00 €
C/ 6288	Autres	- 1 000.00 €

- Budget Lotissement La Croisette - décision modificative n°1

Madame le Maire a informé qu'il restait un solde à régler, à l'entreprise TTA, suite aux travaux de viabilisation du lotissement La Croisette. Il est donc nécessaire de modifier les prévisions budgétaires.

Par conséquent, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

→ Budget Lotissement la Croisette

Fonctionnement Dépenses

C/ 6045 Achats d'études, prestations	+ 1 200.00 €
--------------------------------------	--------------

Fonctionnement Recettes

C/71355-042	Variation du stock - terrains aménagés	+ 1 200.00 €
-------------	--	--------------

Investissement Dépenses

C/3555-040	Produits finis - terrains aménagés	+ 1 200.00 €
C/ 168742	Avances du budget principal	- 1 200.00 €

→ Budget Commune

Investissement Dépenses

C/ 2188	Autres	- 1 200.00 €
---------	--------	--------------

Investissement Recettes

C/276342	Créances sur les collectivités	- 1 200.00 €
----------	--------------------------------	--------------

4) Modification du prix des parcelles – Lotissement Champ de la Vigne

Madame le Maire a rappelé que les tarifs ont été fixés initialement par une délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2022.

Seules 2 parcelles ont été vendues depuis cette date. Afin de favoriser la vente des terrains et l'arrivée de nouveaux habitants, la commission communale dédiée à l'aménagement du territoire a proposé de modifier les tarifs initiaux comme suit :

	N° de parcelle	Superficie (m²)	Prix TTC au m²	Prix TTC	Prix HT
Lot n°3	509 AB 103	863	30.00 €	25 890.00 €	21 575,00 €
Lot n°6	509 AB 106	863	30.00 €	25 890.00 €	21 575,00 €
Lot n°7	509 AB 107	863	30.00 €	25 890.00 €	21 575,00 €
Lot n°8	509 AB 108	924	30.00 €	27 720.00 €	23 100,00 €
Lot n°10	509 AB 110	885	30.00 €	26 550.00 €	22 125,00 €
Lot n°21	509 AB 121	793	32.00 €	25 376.00 €	21 146,67 €
Lot n°22	509 AB 122	671	32.00 €	21 472.00 €	17 893,33 €
Lot n°27	509 AB 127	738	32.00 €	23 616.00 €	19 680,00 €
Lot n°28	509 AB 128	718	32.00 €	22 976.00 €	19 146,67 €
Lot n°30	509 AB 130	666	32.00 €	21 312.00 €	17 760,00 €
Lot n°31	509 AB 131	729	32.00 €	23 328.00 €	19 440,00 €
Lot n°32	509 AB 132	796	32.00 €	25 472.00 €	21 226,67 €
Lot n°33	509 AB 133	677	32.00 €	21 664.00 €	18 053,33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec une abstention :

- A DÉCIDÉ de vendre les lots selon les tarifs ci-dessus
- A AUTORISÉ Madame le Maire ou, en cas d'absence, ses adjoints, à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots

Madame Motas a ajouté qu'elle avait rencontré les bailleurs sociaux Orne Habitat et Logissia afin de leur proposer des parcelles pour y construire des logements en location ou en location-vente. Une réponse de leurs parts sera communiquée courant septembre.

En attendant, Monsieur Marie, adjoint chargé de la communication, a diffusé des annonces de la vente des parcelles sur divers sites d'annonces immobilières. Une affiche a été créée, ainsi qu'une banderole qui sera installée lors des manifestations communales.

5) ADI 61 – Avenant à la convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la Pesantière

Madame Motas a rappelé que, par délibération du 25 Octobre 2022, le conseil municipal a confié la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la Pesantière à l'Agence Départementale d'Ingénierie 61 (ADI 61).

Le coût des travaux était estimé à 295 274.00 € HT et la prestation de l'ADI 61 évaluée à 22 749,32 € TTC.

L'enveloppe financière des travaux a été ramenée à 662 439,88 € HT suite à la modification du projet. Selon l'article 6 de la convention de maîtrise d'œuvre, le coût définitif de la prestation dû à l'ADI 61 est déterminé à partir du barème de facturation sur la base de l'enveloppe financière réévaluée. Par conséquent, le coût définitif de la prestation dû à Ingénierie passe à 41 695,10 € TTC.

Monsieur Boistièrre est intervenu en indiquant que ce maître d'œuvre a suivi les travaux d'aménagement du bourg de Forges en 2019. Or, aujourd'hui, des anomalies sont constatées (dégradation des trottoirs créés, notamment).

Par conséquent, il faudra impérativement suivre les travaux d'aménagement de la Pesantière de façon rigoureuse.

Il indique par ailleurs qu'il existe la possibilité de bloquer le montant de la maîtrise d'œuvre afin de ne pas dépasser l'enveloppe de 41 695.20 €.

Enfin, Monsieur Boistièrre propose de supprimer quelques éléments du projet d'aménagement (un rond-point notamment) afin d'en réduire le coût.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- a approuvé, avec 1 voix contre et 7 abstentions, l'avenant à la convention de maîtrise d'œuvre conclue avec l'ADI 61
- a autorisé Madame le Maire à le signer au nom de la Commune d'Écouves

6) Vente du tracteur Renault

Vu les articles L.2241-1 et L2122.21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour décider de la vente d'un véhicule appartenant à une commune ;

Madame le Maire a informé qu'il était nécessaire de procéder à la vente du tracteur RENAULT 681S, immatriculé GB-112-NL, car il n'a pas d'utilité au sein des services techniques et il présente quelques défauts (surchauffe du moteur).

Une proposition d'achat a été formulée par M.Thierry HERVÉ, gérant d'un négoce de matériel agricole, à 2 000.00 € déduction faite de 2 devis de réparation de 2024 pour un montant de 2 825.49 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- A autorisé Madame le Maire à procéder à la mise en vente du véhicule suivant « en l'état » : tracteur RENAULT 681S, immatriculé GB-112-NL, à M.Thierry HERVÉ, pour un montant de 2 000.00 € TTC.
- A demandé l'annulation du devis n°26 du 8 mars 2024 d'un montant de 2 636.80 € et du devis n°27 du 11 mars 2024 d'un montant de 188.69 €.

7) SMAEP de Vingt Hanaps – eau potable au lieu-dit Beaupréau (Forges)

→ Sujet inscrit à l'ordre du jour à la demande de Monsieur Gèze.

Depuis février 2025, une restriction de consommation d'eau est en cours dans 2 maisons à Beaupréau à cause d'une teneur excessive en CVM (Chlorure de Vinyle Monomère).

Le SMAEP de Vingt Hanaps, gestionnaire du réseau d'eau potable dans ce secteur, indique que la situation ne pourrait s'améliorer qu'avec la réalisation de travaux (augmentation des purges du réseau, maillage du réseau d'eau ou de manière plus certaine, en procédant au remplacement des canalisations d'eau à l'origine de la présence de C.V.M. dans l'eau).

Madame Motas annonce qu'elle a rencontré des riverains de Beaupréau et a interpellé le nouveau président du SMAEP, Monsieur BEDEL, à ce sujet

Monsieur Vécrin, représentant d'Écouves au sein du SMAEP, indique qu'un dossier a été déposé par le SMAEP pour avoir des financements afin de réaliser des travaux mais le reste à charge est important. Il faut compter environ 100 000 € pour remplacer 1 km de canalisation.

Le SMAEP vient d'être réinstallé suite aux élections municipales, il faut du temps, et ce problème reste compliqué à résoudre.

A priori le SMAEP organiserait une réunion le 19 juin à ce sujet. A suivre...

8) Tarifs du restaurant scolaire de Radon 2026/2027

Sur proposition de la commission scolaire, le conseil municipal, avec 1 voix contre et 2 abstentions, a décidé de procéder à une augmentation de 2 % des tarifs du restaurant scolaire de Radon.
Les prix des repas seront fixés comme suit à compter du 1er septembre 2026 :

<u>QF 2026/2027 ou Convives spécifiques</u>	<u>Prix du repas</u>
0-630	1.79 €
631-975	2.77 €
976-1400	3.86 €
+ 1401	4.70 €
<u>Hors CUA</u>	6.91 €
Enfant non inscrit	7,95 €
Enfants allergiques – Panier repas	1.04 €
Adultes	6,91 €
Personnel communal	3.86 €

9) Tarifs de la garderie périscolaire 2026/2027

Sur proposition de la commission scolaire, Madame Motas a proposé d'appliquer une augmentation de 2 % des tarifs de la garderie.

Après en avoir délibéré, avec 1 voix contre et 2 abstentions, le conseil municipal a décidé :

- d'appliquer les tarifs horaires de garderie, pour l'année scolaire 2026-2027, suivants :

Quotient familial	1 enfant	2 enfants et +
0-630	2,28	2,08
631-975	2,52	2,27
976-1400	2,77	2,52
+ 1401	3,15	2,74

- que la facturation sera effectuée par tranche d'une demi-heure
- que, si une famille vient chercher le ou les enfant(s) après l'heure de fermeture de la garderie, une heure complète sera facturée
- de fixer le tarif des goûters à 0.51 € par enfant par jour
- précise que les goûters ne seront constitués que de pain accompagné de chocolat, de confiture ou de compote.

Les familles qui ne fourniront pas leur quotient familial se verront appliquer le tarif maximum.

10) Tarifs du centre de loisirs de Radon 2026/2027

Sur proposition de la commission scolaire, le conseil municipal a décidé, avec 1 voix contre et 2 abstentions, de procéder à une augmentation de 2 % des tarifs du centre de loisirs municipal pour les vacances scolaires et les mercredis.

Les tarifs seront fixés comme suit à compter du 1er Septembre 2026 :

TARIFS ENFANT CUA						
Quotient familial	TARIFS					
	1 enfant			2 enfants et +		
	Matin	Après-Midi	Journée	Matin	Après-Midi	Journée
0-630	2.72	3.63	7.39	2.23	2.99	6.26
631-975	3.78	5.06	9.88	3.28	4.38	8.70
976-1400	4.27	5.70	11.01	3.66	4.89	9.59
+ 1401	4.72	6.30	12.06	4.12	5.50	10.66

TARIFS ENFANT HORS CUA						
Quotient familial	TARIFS					
	1 enfant			2 enfants et +		
	Matin	Après-Midi	Journée	Matin	Après-Midi	Journée
0-630	5.07	6.76	12.87	4.53	6.05	11.62
631-975	5.51	7.33	13.88	4.98	6.64	12.66
976-1400	6.00	7.99	15.03	5.36	7.15	13.55
+ 1401	6.42	8.56	16.02	5.79	7.72	14.55

Sorties à la journée : 11 € 1/2 journée piscine : 5 € « Repas d'urgence » en cas d'oubli du panier repas : 6.91 €	Tarif garderie matin : 1 € Tarif garderie soir : 1 € Pénalité appliquée en cas de retard des parents à la garderie : 2.82 €
<u>Vacances scolaires</u> Panier repas (fourni par les parents) : 1.04 €	

Une réduction globale de 15 % sera effectuée pour toutes les inscriptions sur une semaine complète.

11) Tarifs des repas – Mercredis Loisirs 2026/2027

A compter du 1^{er} septembre 2026, le conseil municipal, avec 1 voix contre et 2 abstentions, a décidé d'appliquer aux mercredis loisirs les mêmes tarifs de repas que ceux du restaurant scolaire, soit :

<u>QF 2026/2027 ou Convives spécifiques</u>	<u>Prix du repas</u>
0-630	1.79 €
631-975	2.77 €
976-1400	3.86 €
+ 1401	4.70 €
<u>Hors CUA</u>	6.91 €
Enfant non inscrit	7,95 €
Enfants allergiques – Panier repas	1.04 €
Adultes	6,91 €
Personnel communal	3.86 €

12) Tarifs du camp au camping du Mêle sur Sarthe – Centre de loisirs – Été 2026

Madame MOTAS a informé qu'un second camp sera organisé dans le cadre du centre de loisirs du 13 au 17 Juillet 2026 au Mêle sur Sarthe

Madame le Maire a proposé les tarifs suivants :

Quotient	Tarifs
0-630	150 €
631- 975	160 €
976-1400	170 €
+ 1401	180 €
Hors CUA	200 €

Un acompte de 25% du montant global du séjour sera demandé lors de l'inscription au camp.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a donné son accord pour la réalisation de ce camp et valide les tarifs proposés par Madame le Maire

13) Défense incendie

Monsieur Petit, adjoint en charge de la sécurité, a annoncé qu'il était nécessaire de procéder au contrôle d'environ 70 bornes incendie sur la commune. Pour ceci, il faut notamment créer un service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie et en déterminer son mode de fonctionnement.

➤ MISSIONS DECI (DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE)

Considérant la nécessité réglementaire de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune de ECOUVES sur lesquels portent les pouvoirs de police administrative spéciale de la DECI du maire ;

Considérant la nécessité d'actualiser la base de données départementale de la DECI administrée par le service départemental d'incendie et de secours de l'Orne relative aux PEI (points d'eau incendie) et aux ressources en eau implantés sur le territoire de la commune de ECOUVES.

Le conseil municipal dans sa séance de ce jour, à la suite de la présentation faite par Madame le Maire de l'obligation réglementaire de prendre un arrêté sur la défense incendie de la commune, a chargé à l'unanimité le maire à :

- ✓ créer un service public de la DECI (SPDECI) ;
- ✓ rédiger l'arrêté municipal de défense extérieure contre l'incendie initial ;
- ✓ notifier au préfet le dispositif de contrôle technique périodique des PEI qu'il met en place et toute modification de celui-ci. Le SDIS centralise ces notifications ;
- ✓ faire réaliser les contrôles techniques périodiques des PEI publics suivant la périodicité maximale fixée par le RDDECI ;
- ✓ s'assurer de la réalisation des contrôles techniques périodiques des PEI privés suivant la périodicité maximale fixée par le RDDECI, et faire enregistrer par le SPDECI les informations adéquates dans la base de données départementale de la DECI ;
- ✓ réaliser, afin d'améliorer la DECI communale et après concertation avec le SDIS quant aux possibilités de concours à la DECI des ressources en eau concernées, les conventions adéquates avec les propriétaires de PEI privés ;
- ✓ assurer la mise à jour régulière des informations relatives aux ressources en eau référencées dans la base de données départementale et accessible gratuitement via REMOcRA, la plateforme collaborative départementale de gestion des risques administrée par le service départemental d'incendie et de secours de l'Orne.

➤ **FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC DE DECI**

Le conseil municipal dans sa séance de ce jour, à la suite de la présentation faite par le Maire sur la nécessité de préciser le fonctionnement du service public de la DECI pour la commune de ECOUVES, a décidé à l'unanimité de fixer celui-ci de la manière suivante : **En régie propre**

Les services communaux auront la charge de :

- La gestion administrative du service public de DECI (via REMOcRA) ;
- La gestion de la signalisation de la DECI ;
- La gestion de l'accessibilité et de la protection de la DECI ;
- La gestion de la maintenance préventive des PENA publics ;
- La gestion de la maintenance préventive des PEI publics sous pression ;
- La gestion de la maintenance corrective des PEI publics sous pression ;
- La gestion des contrôles techniques périodiques des PEI publics sous pression ;
- L'implantation, la suppression, le déplacement des PEI publics sous pression ;
- L'implantation, la suppression, le déplacement des PENA publics ;
- La rédaction de conventions avec les propriétaires de PEI privés ;
- La supervision des contrôles techniques périodiques des PEI privés réalisés par les propriétaires ;

14) Désignation d'un représentant au sein de la CLECT de la CUA

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la délibération de la Communauté Urbaine d'Alençon en date du 23 avril 2026 fixant la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Considérant qu'en raison des élections municipales et communautaires du 15 mars 2026, il y a lieu de procéder à la désignation des nouveaux membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la CUA,

Considérant que chaque commune (hors Alençon) dispose d'un représentant,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- A désigne pour représenter la Commune d'Écouves à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CUA : **Monsieur Philippe GÈZE**

15) Révision du montant du loyer – logement communal 1 place résidence des sports à Radon

En raison du prochain changement de locataire, le conseil municipal, avec 15 voix pour, décide de réviser le montant du loyer du logement communal suivant :

Adresse	Loyer actuel	Loyer révisé
1 place résidence des sports	416,61 €	490,00 €

Questions diverses

- Antenne relais

Mme Motas a rappelé le projet d'installation d'une nouvelle antenne relais Bouygues à Radon (à proximité de l'antenne Orange existante), celui-ci se situe sur un terrain privé.

Elle a informé que la mairie a effectué une demande de mesure des ondes diffusées par 1^{ère} antenne auprès de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences). A suivre ...

Par ailleurs, le dossier d'information concernant la future antenne est consultable en mairie.

Monsieur Vécrin a indiqué qu'il trouverait pertinent d'informer les habitants à proximité, de les consulter même si l'antenne est installée sur un terrain privé. Il a également proposé d'organiser une réunion avec les opérateurs pour échanger sur le sujet.

- Ecole de Radon : Kermesse

La kermesse de l'école de Radon n'aura pas lieu cette année en raison du manque de parents bénévoles pour l'organisation. Cette annulation a créé des tensions entre les parents. Madame Motas et Monsieur Marie, adjoint en charge des affaires scolaires, ont rencontré des membres de l'APE (Association des Parents d'Elèves) et ont diffusé un message afin d'apaiser ces tensions.

Madame Trolio, conseillère municipale à son 6^{ème} mandat, explique qu'elle n'a jamais connu cette situation. Il aurait fallu que l'APE appelle « à l'aide » les associations communales.

Monsieur Marie indique que, pour les enfants, une olympiade sera organisée par les enseignants et l'APE sur le temps scolaire.

- Gémapi : comité de bassin

Madame Motas a rappelé que la CUA exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). A ce titre, un comité de bassin a été instauré afin de fédérer les communes et les élus autour des enjeux de restauration des milieux aquatiques de la Sarthe et de ses affluents. Elle indique qu'il faut nommer un représentant d'Écouves au sein de ce comité. Après en avoir discuté, le conseil municipal propose le nom de Monsieur Claude Broult.

- Recensement de la population 2027

Madame Motas a annoncé que le recensement de la population d'Écouves se tiendra entre 21 janvier et le 20 février 2027.

Un appel sera effectué prochainement afin de trouver des agents recenseurs

- Vélobuissonnière

Une prolongation de la Vélobuissonnière (véloroute reliant Saumur à Alençon) est à l'ordre du jour. Celle-ci se poursuivrait entre Alençon et Deauville, et passerait par Écouves. La signalisation sera financée par le Département de l'Orne, les lieux d'intérêts (camping d'Écouves, commerces, ...) pourraient être balisés.

- Rencontre avec les commerçants

Madame Motas et ses adjoints ont annoncé qu'ils ont rencontré les commerçants d'Écouves et qu'ils rencontreront prochainement les artisans.

Monsieur Gèze a indiqué que c'était une bonne idée de prendre contact avec eux car leur avenir est crucial pour la commune. Il a été proposé que ce sujet soit intégré aux discussions de la commission de finances.

Par ailleurs, Madame Motas a informé qu'elle a rencontré ce jeudi un journaliste de Ouest France à la maison médicale en présence des infirmières, du kinésithérapeute et du pharmacien. Un article sera prochainement diffusé au sujet de la recherche d'un médecin.

- Prochain conseil municipal : début juillet

Fin de séance : **22h45**